

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 15 octobre 2019, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu, tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Martin Bibeau est arrivé à 19 heures 40.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Mot de Bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2019.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Plan de sécurité civil.
8. Préparation de la salle journée civique 2019.
9. Dépôt des états comparatifs.
10. Budget 2020.
  - 10.1 Rencontre budget 2020.
  - 10.2 Adoption du budget 2020.
11. Deuxième projet — règlement 68-13 — modifiant le règlement de zonage numéro 68.
12. Deuxième projet — règlement 2019-09-09 — règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
13. Règlement d'emprunt — Caisse Desjardins.
14. Calendrier des séances du conseil 2019.
15. Dépôt du rôle 2019.
16. Soumissions pour déneigement; Centre – Église et Duplex.
17. Entente — Croix-Rouge.
18. Approbation des plans finaux et autorisation d'appel d'offre.
19. Demandes.
  - 19.1 Demande pour la période des fêtes.
  - 19.2 Invitation — Destination Travailleur de rang.
  - 19.3 Demande d'appui au programme de travailleurs de rue.
  - 19.4 Trou Homme.
  - 19.5 Demande du ministère des transports — Limite de vitesse.
  - 19.6 Association des personnes handicapées de Brandon.
20. Rapport de la directrice générale.
21. Correspondance.
22. Divers.
23. Levée de l'assemblée.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2019

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**Résolution n° 2019-10-581**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2019.**

**Résolution n° 2019-10-582**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2019.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. COMPTES À PAYER.**

**Résolution n° 2019-10-583**

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 10 septembre 2019 au 10 octobre 2019.

<b><u>Total des comptes à payer</u></b>	<b><u>40118.60 \$</u></b>
<b><u>Total en banque au 10 octobre</u></b>	<b><u>240 810,91 \$</u></b>

**EN CONSÉQUENCE**, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Réjeanne Généreux et Monsieur Denis Poirier demandent des renseignements supplémentaires pour leur projet le Faubourg de l'Érablière concernant en outre le nombre étages, la hauteur des portes de garage, délai de construction lors de l'achat du terrain. Ils demandent un dépliant simplifié pour les règlements concernant la zone 3 résidentielle du Faubourg de l'Érablière.

Monsieur Boisjoly demande si la municipalité a un plan pour les arbres situés sur le terrain de l'église pour qu'une situation comme celle qu'il a subi ne se reproduise plus.



Lundi le 15 octobre 2019

**7. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.**

Monsieur Frédéric Cyr présente le plan de sécurité civile pour Saint-Cléophas-de-Brandon. Il informe le conseil qu'un plan de sécurité civile est toujours en construction. Telle que la liste des personnes à risque, entente avec la Croix-Rouge etc.

**Résolution n° 2019-10-584**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le plan de sécurité civile 2019 tel que présenté par Monsieur Frédéric Cyr.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. PRÉPARATION DE LA SALLE JOURNÉE CIVIQUE 2019.**

La préparation de la salle pour la journée civique aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à 8 heures 30

Monsieur Giroux aimerait faire une meilleure gestion des matières résiduelles lors de cette journée. Du compostage avec les restes de table, donc il y aura un récipient à cet effet. De plus, une affiche sera installée pour sensibiliser les gens à inscrire leur nom sur leur verre pour qu'ils les réutilisent.

**9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.**

**Résolution n° 2019-10-585**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter les états comparatifs 2019.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**10. BUDGET 2020**

**10.1 RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU BUDGET**

La rencontre préparatoire du budget se tiendra le 18 novembre à 19 heures 30.

**10.2 ADOPTION DU BUDGET 2020**

**Résolution n° 2019-10-586**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Audrey Sénéchal que le conseil adoptera le budget 2020, le 9 décembre 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville située au 750 rue Principale.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**11. DEUXIÈME PROJET — RÈGLEMENT 68-13 — MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2019

**Résolution n° 2019-10-587**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, le 3 juin 1991, le Règlement de zonage numéro 68;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent le conseil à modifier le règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 68 afin d'y ajouter certaines dispositions spécifiques à certaines zones;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage doit se conformer au plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** le conseil veut permettre le développement résidentiel du périmètre d'urbanisation et assurer la pérennité de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement comporte des modifications portant sur des objets susceptibles d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau et unanimement résolu.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**12. DEUXIÈME PROJET — RÈGLEMENT 2019-09-09 — RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

**Résolution n° 2019-10-588**

**ATTENDU QUE** le conseil veut permettre le développement résidentiel du périmètre d'urbanisation et assurer la pérennité de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des objets susceptibles d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter le deuxième projet de règlement concernant le règlement 2019-09-09, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et unanimement résolu.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**13. RÈGLEMENT D'EMPRUNT — CAISSE DES JARDINS**

**Ce point est reporté en novembre pour avoir plus d'information.**

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2019

**14. APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020**

**Résolution n° 2019-10-589**

**CONSIDÉRATION QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui débiteront à 19h30 :

Pour la séance du conseil du budget 2021, la séance aura lieu le 14 décembre 2020 à 19 heures, suivi de la séance du conseil régulière, du 14 décembre 2020 à 19 heures 30.

Le calendrier des séances pour 2020 :

Le 13	Janvier	Le 13	Juillet
Le 10	Février	Le 10	Août
Le 9	Mars	Le 14	Septembre
Le 13	Avril	Le 13	Octobre (Mardi)
Le 11	Mai	Le 9	Novembre
Le 8	Juin	Le 14	Décembre

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15. DÉPÔT DU RÔLE 2020**

**Résolution n° 2019-10-590**

	Valeurs imposables	Valeurs non imposables	Valeurs totales
<b>Terrain</b>	<b>14 192 100 \$</b>	<b>99 600 \$</b>	<b>14 291 700 \$</b>
<b>Bâtisse</b>	<b>15 258 200 \$</b>	<b>565 900 \$</b>	<b>15 824 100 \$</b>
<b>Immeuble</b>	<b>29 450 300 \$</b>	<b>665 500 \$</b>	<b>30 115 800 \$</b>

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'accepter le dépôt du rôle 2020.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**16. SOUMISSIONS POUR DÉNEIGEMENT CENTRE – ÉGLISE ET DUPLEX.**

**Résolution n° 2019-10-591**

Déneigement du centre	1200 \$ plus taxes
Déneigement de la patinoire / à chaque fois	25 \$ plus taxes
Déneigement de l'église	900 \$ plus taxes
Déneigement du duplex	300 \$ plus taxes
Extra / par heure	60 \$ plus taxes

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Marin Bibeau d'accepter la soumission à Monsieur Étienne Pilote.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**17. ENTENTE — CROIX-ROUGE.**

Pour que le plan de Sécurité soit complet il serait préférable de faire une entente avec la Croix-Rouge, selon leur disponibilité.

**Résolution n° 2019-10-592**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté de mandater la directrice pour prendre une entente avec la Croix-Rouge en cas de sinistre au coût de 170 \$ plus taxes par année pour 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**18. APPROBATION DES PLANS FINAUX ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES.**

**Résolution n° 2019-10-593**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'approuver les plans finaux et autoriser la firme RL Gravel architecte de faire l'appel offres sur SEAO.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à Majorité.  
Monsieur Martin Bibeau vote contre.

**19. DEMANDE.**

**19.1 DEMANDE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**Résolution n° 2019-10-594**

La directrice générale demande s'il était possible que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes soit, la semaine du 22 et du 29 décembre 2019. La réouverture du bureau serait le 6 janvier 2020.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'accepter la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes soit, la semaine du 22 et du 29 décembre 2019.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19.2 INVITATION — DESTINATION TRAVAILLEUR DE RANG.**

**Cette demande est refusée**



Lundi le 15 octobre 2019

**19.3 DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME DE TRAVAILLEURS DE RUE**

La municipalité de ville Saint-Gabriel est présentement à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions pour notre région dans le cadre du *programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* de la Sécurité publique. Les montants demandés au gouvernement du Québec par l'intermédiaire de ce programme serviraient à poursuivre et bonifier notre programme de travailleurs de rue sur tout le territoire de la région.

Pour ce faire, l'appui de toutes les municipalités desservies par ce programme devient donc primordial.

**Résolution n° 2019-10-595**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'appuyer la ville de Saint Gabriel

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19.4 TROU HOMME**

Monsieur Michel Aubin fait une proposition pour acheter les trous d'homme. L'enveloppe est ouverte devant le conseil.

**Cette demande est refusée**

**Résolution n° 2019-10-596**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de faire une annonce dans le journal l'Entre-nous pour que tous puissent pouvoir faire une offre. La directrice générale en informera Monsieur Aubin afin qu'il puisse refaire une offre pour le conseil de 9 décembre 2019.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19.5 DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS — LIMITE DE VITESSE.**

**Résolution n° 2019-10-597**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'accepter que la vitesse du premier Rang soit de 70 kilomètres par heure jusqu'au 2 novembre.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19.6 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON.**

**Cette demande est refusée**



Lundi le 15 octobre 2019

**20. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**20.1** La directrice informe le conseil que la municipalité a reçu un chèque de 1500 \$ pour l'activité en lien avec la roulotte à Paul Buissonneau.

**20.2** La fosse de Monsieur Boisjoly étant remplie de racine d'arbre, ce dernier a fait parvenir un courriel pour nous demander de payer pour les dommages encourus par les racines des arbres qui se trouvent sur le terrain de l'église. La directrice générale a avisé la compagnie d'assurances et Monsieur Claude Morin, expert en sinistre, a fait enquête le résultat est à venir. De plus, ce dernier a informé Monsieur Boisjoly qu'il serait préférable qu'il fasse une demande à sa compagnie d'assurances et eux, vont contacter la compagnie d'assurance de la municipalité.

**20.3** À la demande de M. Michel St-Laurent et après vérifications, il tenait à informer le conseil que l'entente actuelle entre les municipalités pour la création de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon prendra fin le 2 mai 2020 et, selon l'article 9 de cette entente, elle se renouvellera automatiquement pour une période de 5 ans à moins que l'une des municipalités n'informe les autres d'y mettre fin au moins 6 mois avant l'expiration du terme, soit avant le 2 novembre 2019.

**20.4 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 2019-07-15 de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

« À l'article 4 du règlement numéro 2019-07-15, il est inscrit :  
Le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 99 937 \$  
sur une période n'excédant pas vingt ans.

Or, on devrait lire :

« L'article 4 du règlement numéro 2019-07-15 est remplacé par le suivant : »  
Le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 99 337 \$  
sur une période n'excédant pas vingt ans.

J'ai dûment modifié le règlement numéro 2019-07-15 en conséquence.

Signé à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 30-septembre 2019.

---

Secrétaire-trésorière

**20.5 LETTRE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 2019-17-15.**

La directrice générale informe le conseil que la municipalité a reçu la lettre d'approbation du règlement 2019-17-15, par lequel le conseil décrète un emprunt de 99 337 \$.

**20.6 ÉGLISE NOUVEAU NOM.**

Suite à une conversation que la directrice générale a eue avec le MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation). Celle-ci croit qu'il serait pertinent de trouver un nom pour le bâtiment que l'on nomme



Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2019

« église ». Elle suggère de l'appeler bâtiment communautaire dans l'attente que le conseil lui trouve un nom.

**20.7 PAC-RURALES.**

La directrice générale informe le conseil que le formulaire pour le PAC-rurales est envoyé à Madame Paiement. Le montant de la subvention du PAC-rurales est de 43 145.87 \$ et la part de la municipalité est de 27 860 \$.

**20.8 DISCUSSION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX.**

La directrice générale informe le conseil qu'un autre citoyen a téléphoné pour s'informer à savoir si le règlement concernant les animaux était passé. Parce que son voisin a un chien dérangerant et inquiétant.

La soumission de SPA Régionale est de 85 \$ par intervention plus taxe, en plus de la vente des médailles. Le conseil veut-il que le règlement soit à l'ordre du jour de novembre ?

**20.8 PATINOIRE**

Monsieur Benoît Delorme n'étant plus disposé à s'occuper de la patinoire par contre, il serait favorable à aider la personne remplaçante.

Une annonce sera faite dans le journal l'Entre-nous.

**21. CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

**22 DIVERS.**

Monsieur Martin Bibeau demandera des soumissions pour le ponceau de la rue les Merles bleus et la fissure du premier Rang

**23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 22 HEURES 26.**

**Résolution n° 2019-10 598**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Denis Gamelin,  
Maire

---

Francine Rainville,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.